

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Étaient représentés : Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à M. Antoine VERAN,
Mme Aline BAILLOT a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
M. Eric GIRARD a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
M. Yan VERAN a donné pouvoir à M. Georges REVERTE.

Absente : Mme Maïmouna BONNEFOND

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 22 / votants : 26.

Rapporteur : M. le Maire

9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après lecture, dans les sections de fonctionnement et d'investissement, des crédits inscrits dans chacun des chapitres budgétaires et des opérations d'investissement du budget 2025,

Monsieur le Maire, propose d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement €	Investissement €	
		Reports 2024	Nouveaux crédits
Recettes 2025	5 488 100.00	463 060.25	3 600 134.75
Dépenses 2025	5 488 100.00	1 715 395.00	2 347 800.00
<i>Dont solde d'exécution reporté</i>	<i>0</i>	<i>Dont solde positif d'exécution reporté</i>	<i>1 372 709.18</i>

Après lecture, dans les sections de fonctionnement et d'investissement, des crédits inscrits dans chacun des chapitres budgétaires et des opérations d'investissement du budget 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2025 tel qu'indiqué ci-dessus.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

